

IV.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-445 DU 05 NOVEMBRE 2001

Portant nominations au Ministère
de la Défense Nationale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 97-143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur proposition du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 octobre 2001 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de la Défense Nationale :

- Directeur de Cabinet : Colonel HESSOU T. Félix
- Inspecteur général des Armées : Colonel KIANDO Bèrè Prosper
- Chef d'Etat-Major Général : Général de brigade Marcel Fernand AMOUSSOU
- Commandant l'Armée de Terre : Colonel OKE Soumanou

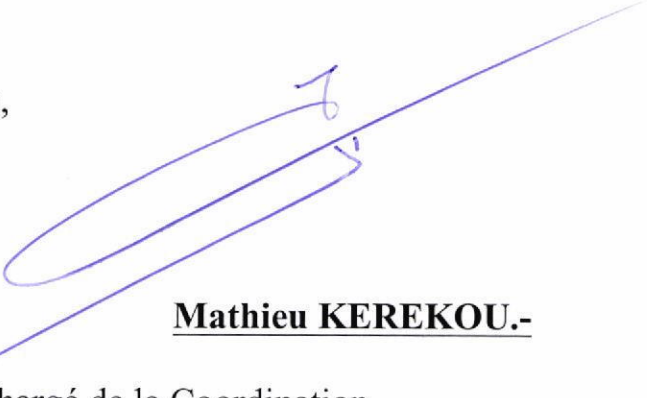
- Commandant Adjoint de l'Armée de Terre :

Colonel BIO NINGUI Bakassiri

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où **besoin sera.-**

Fait à Cotonou, le 5 novembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



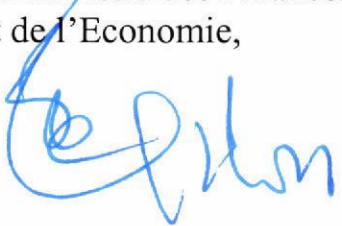
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre d'Etat, chargé
de la Défense nationale,



Pierre OSHO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 AUTRES
MINISTERES SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
INTERESSES 5 JO 1.-